

Ligne directrice sur la gestion des risques liés aux technologies de l'information et des communications

Loi sur les assureurs, RLRQ, c. A-32.1, art. 463 et 464

Loi sur les coopératives de services financiers, RLRQ, c. C-67.3, art. 565.1 et 566

Loi sur les sociétés de fiducie et les sociétés d'épargne, RLRQ, c. S-29.02, art. 254 et 255

Loi sur les institutions de dépôts et la protection des dépôts, RLRQ, c. I-13.2.2, art. 42.2 et 42.3

L'Autorité des marchés financiers publie pour consultation le projet de *Ligne directrice sur la gestion des risques liés aux technologies de l'information et des communications*, s'appliquant aux assureurs autorisés, aux fédérations de sociétés mutuelles, aux coopératives de services financiers et personnes morales faisant partie d'un groupe coopératif, aux sociétés de fiducie autorisées, aux sociétés d'épargne et aux autres institutions de dépôts autorisées.

La date prévue de prise d'effet de la ligne directrice est le 23 janvier 2020.

Les personnes intéressées à soumettre leurs commentaires sont invitées à les fournir au plus tard **le 20 décembre 2019**. Il est à noter que les commentaires soumis seront rendus publics à défaut d'avis contraire à cet effet.

Soumission des commentaires

Les commentaires doivent être soumis à :

M^e Philippe Lebel
Secrétaire et directeur général des affaires juridiques
Autorité des marchés financiers
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Télécopieur : (514) 864-8381
Courrier électronique : consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Renseignements additionnels

Des renseignements additionnels peuvent être obtenus en s'adressant à :

Luc Verreault
Direction de l'encadrement prudentiel des institutions financières
Autorité des marchés financiers
Téléphone : (514) 395-0337, poste 4644
Numéro sans frais : 1 877 525-0337
luc.verreault@lautorite.qc.ca

Le 28 novembre 2019